

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogation mineure suivantes lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 21 janvier 2021, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

En conformité avec l'arrêté ministériel numéro 2020-074, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Aux fins de cette consultation, toutes questions ou commentaires concernant lesdites demandes doivent être transmis par écrit au Greffe de la Ville, au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes, QC., J7R 1L8 ou par courriel à consultation.derog.mineure@ville.deux-montagnes.qc.ca, et doit être reçu au plus tard le 21 janvier 2021 à 16h. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 21 janvier 2021, indépendamment des délais postaux.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
2301, Ch. d'Oka (lot 1 973 757) dossier 2020-00897	D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle multifamiliale d'envergure (18 logements) avec : <ul style="list-style-type: none">- une superficie de terrain de 1563,8 m² au lieu 2000 m²;- un frontage pour le terrain de 25,4m au lieu de 45 m;- une marge latérale totale de 7,92 m au lieu de 8 m;- un coefficient d'emprise au sol de 45.7% au lieu de 40%;- de permettre en cour avant les conteneurs semi-enfouis à la condition qu'un traitement architectural ou paysager soit fait.
130, 8 ^e Avenue (lot 1 606 657) dossier 2020-00915	D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation résidentielle trifamiliale isolée avec : <ul style="list-style-type: none">- une superficie de terrain de 436,6 m² au lieu 450 m²;- un frontage pour le terrain de 13,72 m au lieu de 15 m;- une marge avant de 9 m au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents;- une largeur de bâtiment de 8,53 m au lieu de 8,7 m ;

Deux-Montagnes, le 5 janvier 2021

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques